



## Mise en œuvre de la certification FSC® Forêt régionale de Ferrières

Surface totale : 2896.95 ha

-

Surface retenue pour la certification : 2851.5 ha

Type de FHVC	Surface (ha)
1 et 3	398,6
4	-
5	32,9
6	368,7

Réseau de conservation	Surface (ha)
Réserve Biologique Intégrale	83.77 (soit 2,9%)
Îlot de sénescence	40.48 (soit 1,4%)
Îlot de vieillissement	40.83 (soit 1,4%)
Surface totale d'Îlot de vieux bois	165,4 (soit <b>6%</b> de la surface)
Surface totale réseau de conservation	238 (soit <b>8,3%</b> de la surface hors HVC, et 12% en comptant les habitats patrimoniaux)

<b>INTRODUCTION</b>	<b>3</b>
<b>1. PÉRIMÈTRE</b>	<b>3</b>
<b>2. BILAN DES DIFFÉRENTES VALEURS PRÉSENTES SUR LA FORÊT : HVC POTENTIELLES</b>	<b>3</b>
2.1. TYPE 1 ET 3 : VALEURS ENVIRONNEMENTALES	3
2.2. TYPE 4 : ZONES À RÔLES DE PROTECTION	7
2.3. TYPE 5 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU	7
2.4. TYPE 6 : VALEURS CULTURELLES	7
<b>3. HVC RETENUES : MESURES ET SUIVI</b>	<b>8</b>
3.1. TYPES 1 ET 3 : VALEURS ENVIRONNEMENTALES (398,6 HA) (ZNIEFF 552,22) :	9
3.2. TYPE 4 : ZONES À RÔLES DE PROTECTION	10
3.3. TYPE 5 : PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (32,9 HA)	10
3.4. TYPE 6 : VALEURS CULTURELLES (368,9 HA)	11
3.5. SYNTHÈSE DES HVC :	12
<b>4. RÉSEAU DE CONSERVATION, CLASSEMENT EN FORÊT SEMI-NATURELLE ET FORÊT CULTIVÉE ET ARBRES VIVANTS-HABITATS</b>	<b>16</b>
4.1. CLASSEMENT FORÊT SEMI-NATURELLE / FORÊT CULTIVÉE	16
4.2. ARBRES MORTS ET VIVANTS-HABITATS	16
4.3. RÉSEAU DE CONSERVATION	16
4.1. ESPÈCES INVASIVES	16

## Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt de Ferrières. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des Espaces Verts (AEV) pour mettre en œuvre la certification<sup>1</sup>. Il est complété par un tableau récapitulant les éléments HVC retenue ainsi que les mesures de gestion et de suivi définies.

### 1. Périmètre

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

Pour la forêt de Ferrières, le périmètre certifié est donc basé sur le parcellaire forestier à l'exception :

- Des parcelles 165, 162 et une partie de la parcelle 185 qui sont exclues du périmètre : il s'agit en effet de zones agricoles
- De la zone sous la ligne RTE, ne faisant pas partie du parcellaire forestier : il s'agit d'un milieu ouvert ont l'AEV en assure la gestion. Cette zone est considérée dans le réseau de conservation FSC® en tant que milieu associé.

La carte du périmètre FSC® est disponible en annexe.

Le reste du parcellaire forestier est certifié. Une partie des parcelles 204, 205 et 186 a été défrichée après 1994 (en 2011). La surface concernée est de 3,64 ha soit 0,13% de la surface certifiée. Ce défrichement a été effectué dans la légalité pour des raisons paysagères et n'empêche pas la certification de ces parcelles.

### 2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées sont présentées dans le chapitre suivant.

#### 2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

L'enjeu écologique est jugé moyen (= enjeu reconnu) sur l'ensemble de la forêt.

L'étude préalable à l'aménagement sur la forêt de Ferrières a recensé plusieurs espèces, habitats (études du CNBP 2001, OGE 2001, airelle 2000) qui sont mis à jour avec l'aide de la base de données naturaliste CETTIA. Ces informations sont disponibles en Annexe. Les valeurs environnementales présentées ci-après comme HVC potentiel se concentrent sur les espèces menacées au plus haut point ou sur des habitats très peu présents sur le massif.

Ces informations sont disponibles en Annexe. La forêt ne bénéficie pourtant pas de protection réglementaire motivée par la seule écologie ; le seul statut fort concerne la ZNIEFF de type 1 dite « du Parc de Ferrières et du Bois de Bussy », qui concerne la forêt pour 552,22 ha.

#### HVC systématiques

- ZNIEFF n° 110001211 (MNHN) – n° régional : 1051 dite Parc de Ferrières et Bois de Bussy (552,22 ha):

Notons que, si la ZNIEFF est répertoriée par le Muséum National d'Histoire Naturelle, elle ne figure pas à l'inventaire de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Energie en Ile-de-France.

En dehors de la forêt de Ferrières, l'étang de Beaubourg fait l'objet d'un arrêté de protection de biotope dont les limites s'appuient sur le périmètre de la forêt régionale. Ce statut réglementaire n'impacte donc pas directement la forêt, mais ce site est riche de plus de 200 espèces végétales dont une dizaine d'espèces peu

<sup>1</sup> Agence des Espaces Verts, Mise en œuvre de la certification FSC® en forêts régionales METHODOLOGIE, 2018

communes (une espèce protégée = la Gesse des marais), 140 espèces d'oiseaux (dont le Blongios nain, remarquable), 13 espèces de batraciens, 17 orthoptères et une trentaine de mammifères.

On peut donc conclure qu'aucune valeur devant systématiquement être classée en Haute Valeur de Conservation ne se trouve sur la forêt. Il s'agit des ZNIEFFS et des zones Natura 2000.

### HVC additionnelles

La forêt de Ferrières abrite nombre d'espèces remarquables, rares et/ou protégées :

#### **Habitats :**

Les habitats patrimoniaux sur le site sont les suivants :

- **Fraxino excelsioris-Quercion roboris**

Localisation : parcelles 5, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 293, 294

Type de milieu : zones humides

- **Potamion pectinati**

Localisation : parcelles 26, 35, 236

Type de milieu : plans d'eau

- **Oenanthion aquaticae**

Localisation : parcelles 208

Type de milieu : roselières

- **Magnocaricion elatae**

Localisation : parcelles 208

Type de milieu : bords de plans d'eau

#### **Flore :**

Notons que la plupart de ces espèces ont été observées avec un effectif très faible (un seul individu pour certaines) et qu'elles sont subordonnées à des milieux restreints. À l'exception du Sison et de la Centenille liés aux milieux ouverts, les autres espèces protégées ou présentant un intérêt patrimonial se rencontrent dans les milieux humides (mares, fossés, forêt humide).

Cotation UICN IDF 2011

Nom vernaculaire	Nom scientifique	Cot. UICN IDF	Habitat élémentaire
Blechnum en Epi	Blechnum spicant	NT proche du VU	forêts mésophiles
Centenille	Anagallis minima	VU	pelouses xérophiles siliceuses
Dryopteris ecailleux	Dryopteris affinis	LC	forêts mésophiles
Epipactis pourpre	Epipactis purpurata	VU	forêts mésophiles
Fougère des montagnes	Oreopteris limbosperma	CR	forêts mésophiles
Lentille d'eau bossue	Lemna gibba	VU	communautés hygrophiles permanentes
Orme lisse	Ulmus laevis	VU	forêts et fourrés alluviaux
Pyrolle à feuilles rondes	Pyrola rotundifolia	VU	forêts mésophiles
renoncule aquatique	Ranunculus aquatilis	DD	communautés hygrophiles permanentes
Sison	Sison amomum	LC	friches
Utriculaire Citrine	Utricularia australis	LC	communautés hygrophiles permanentes
Utriculaire commune	Utricularia vulgaris	VU	mares oligotrophes

EN=En danger

VU=Vulnérable

CR= en danger critique d'extinction

NT=quasi menacée

LC=préoccupation mineure

DD=manque de données pour définir un statut.

## **Faune :**

### Avifaune :

L'ensemble des données disponibles pour la forêt de Ferrières, font ressortir les espèces suivantes (étude MNHN et base CETTIA) :

- Bécasse des bois
- Bondrée apivore
- Bouvreuil pivoine
- Blongios nain
- Faucon hobereau
- Gobemouche gris
- Huppe fasciée
- Linotte mélodieuse
- Locustelle tachetée
- Mésange boréale
- Milan noir
- Pic épeichette
- Pic noir
- Pic mar
- Pie-grièche écorcheur
- Pipit farlouse
- Pouillot fitis
- Pouillot siffleur

Parmi les espèces citées ci-dessus, certaines ont un enjeu de conservation différent des autres. Nous avons choisis de ne détailler que celles qui ont des enjeux forts ou très forts et observées récemment, ce qui permet d'établir la liste ci-dessous :

- **Bondrée apivore** (Enjeu Fort)

Localisation : parcelles 66, 67, 79, 83, 100, 122, 151, 160, 181, 211, 233, 279, 283, 285

Milieu : Futaie, niche sur sujets de 10 à 20 m, alimentation en milieux ouverts

- **Pouillot siffleur** (Enjeu Très Fort)

Localisation : parcelles 9, 10, 29, 30, 36, 43, 44, 67, 71, 74, 149, 190, 257,

Milieu : Cette espèce est inféodée aux milieux forestiers.

Menace : On veillera donc à ne pas faire de coupe rase sur ces parcelles.

Le prochain aménagement pourra préconiser le traitement irrégulier à l'échelle de la forêt.

- **Mésange boréale** (Enjeu Fort)

Localisation : parcelle 150

Milieu : Boisements humides de type saulaie, aulnaie.

Site de nid dans les cavités des sujets âgés ou morts sur pieds parfois sur sureaux, peupliers.

Menace : coupe rase, drainage.

- **Pipit farlouse** (Enjeu Fort)

Localisation : parcelle 150

Type de milieu : Végétation rase des prairies et pelouses. Niche à terre

Menace : évolution spontanée de la végétation sur une grande échelle conduisant à une fermeture du milieu.

Travaux sur les zones en saison de reproduction (Avril-Mai)

- **Milan Noir** (Enjeu Fort)

Localisation : parcelle 196

Type de milieu : nombreux types d'habitats préférentiellement grands arbres ou d'escarpements rocheux (nidification), proximité de cours d'eau (alimentation).

Le Milan noir a été observé certainement en retour de migration, mais il n'est pas nicheur sur la forêt.

- **Huppe fasciée** (Enjeu Fort)

Localisation : parcelle 270

Type de milieu : végétation rase comme les pelouses, les vergers ou les bocages.

On constate donc la présence significative d'espèces inféodées aux habitats suivants :

- Milieux ouverts : pelouses, prairies (Bondrée apivore, Pipit farlouse, Huppe fasciée)
- Milieux forestier avec présence de futaie et de vieux arbres à cavité (Pouillot siffleur, Mésange boréale, Milan noir)

#### Entomofaune :

Les résultats de l'inventaire entomologique réalisé par l'OPIE sur la Forêt Régionale de Ferrières en 2002, ont mis en évidence 28 espèces déterminantes de ZNIEFF : 17 espèces de Coléoptères, 6 Lépidoptères, 3 Odonates 1 Orthoptères et 1 dictyoptère.

Parmi les espèces recensées, certaines sont très rares. C'est le cas notamment de deux lépidoptères :

- **Limenitis populi** (Grand sylvain ou Nymphale du peuplier) (Enjeu Très Fort au bord de l'extinction ) critères UICN 2016

Localisation : parcelle 143

Type de milieu : Clairière et lisières. Ponte sur le Tremble

- **Aporia crataegi** (Gazé ou Piéride de l'aubépine) (Enjeu Fort : présumé éteint en Ile-de-France)

Localisation : parcelle 143

Type de milieu : Lisières forestières et clairières. Ponte sur Aubépine à un style.

#### Herpétofaune :

De par son caractère humide et la présence de nombreuses mares et fossés, la forêt de Ferrières offre de grandes potentialités en termes d'habitat pour les amphibiens. Les études menées par OGE en 2000 et 2001 indiquaient les espèces suivantes :

Nom vernaculaire	Nom scientifique	statut
Triton alpestre	<i>Triturus alpestris</i>	Protégée nationale
Triton crêté	<i>Triturus cristatus</i>	Protégée nationale
Triton palmé	<i>Triturus helveticus</i>	Protégée nationale
Triton ponctué	<i>Triturus vulgaris</i>	Protégée nationale
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	Protégée nationale
Grenouille agile	<i>Rana dalmatina</i>	Protégée nationale
Grenouille verte	<i>Rana esculenta</i>	
Grenouille rousse	<i>Rana temporaria</i>	
Petite grenouille verte	<i>Rana lessonae</i>	
Grenouille rieuse	<i>Rana ridibunda</i>	
Salamandre tachetée	<i>Salamandra salamandra</i>	Protégée nationale

L'étude réalisée par BIOTOPE en 2010 mentionne également la Rainette verte (*Hyla arborea*), protégée nationale et assez rare en Ile-de-France.

- **Triton alpestre** (Enjeu Assez Fort)

Localisation : parcelles 43, 244, 247, 253, 268, 285

- **Grenouille de Lessona** (Enjeu Fort)

Localisation : parcelles 81, 124, 247

Ces espèces sont inféodées aux mares, fossés et zones humides. Les menaces qui pourraient peser sur ces habitats sont soit l'assèchement par la rupture de l'alimentation en eau, soit la fermeture du milieu par le développement végétal naturel et par l'atterrissement progressif dû à l'accumulation de matière organique dans l'eau.

- **5 espèces de reptiles** ont été observées. Seule la **Vipère péliade** a un enjeu fort.

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Enjeu
Orvet	Anguis fragilis	Faible
Couleuvre à collier	Natrix natrix	Faible
Lézard des murailles	Podarcis muralis	Faible
Lézard vivipare	Lacerta vivipara	Modéré
Vipère péliade	Vipera berus	Fort

## 2.2. Type 4 : zones à rôles de protection

La forêt régionale de Ferrières ne joue pas de rôle de protection contre les risques naturels.

## 2.3. Type 5 : protection de la ressource en eau

Un seul captage d'eau potable impacte la forêt. Il s'agit du captage dit de Ferrières-en-Brie n° 0184 7X 0010/F. Le captage lui-même et son périmètre de protection immédiat ne sont pas en forêt, mais juste en lisière. Il a été déclaré d'utilité publique par l'arrêté préfectoral n° 09 DAIDD EC 08 du 26 juin 2009. Par contre, le périmètre de protection rapprochée occupe 28,00 ha en forêt régionale de Ferrières, et le périmètre de protection éloignée 320,86 ha.

Parcelles (deux périmètres confondus) : 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 120 121, 122, 123, 124.

## 2.4. Type 6 : Valeurs culturelles

Une prospection archéologique a été réalisée fin 2003 par la Mission Archéologie de l'Office National des Forêts. Cette étude s'appuyait sur un inventaire de 51 sites ou indices de sites recensés en forêt de Ferrières et dans ses environs immédiats ; une quinzaine n'ont toutefois pas été retrouvés. Plusieurs périodes chronologiques sont représentées : Paléolithique, Néolithique, époque gallo-romaine, Moyen-âge, périodes modernes et contemporaines

L'ensemble des vestiges retrouvés ne sera pas détaillé ici, se reporter à l'étude pour le connaître. Parmi les vestiges recensés dans le rapport, seuls ceux qui sont encore présents sur le terrain et auxquels il faut prêter attention lors du passage en coupe sont décrits ci-dessous.

La carte des HCV culturelles potentielles est disponible en annexe, les zones de protection ainsi que les vestiges archéologiques y sont représentés.

### Enjeux fort

- **Mare du Cormier : FERR.HVC6.03**

Parcelle 244

Ancien prieuré : plateforme circulaire de 80m de diamètre entourée d'un fossé.

- Enceinte Château Renard : FERR.HVC6.05

Parcelles 191,192

Enceinte de 90x50 m entourée d'un fossé, en partie détruits par un chemin d'exploitation.

- **La planchette : FERR.HVC6.07**

Parcelles 94, 116

Ancien manoir fortifié : grande enceinte rectangulaire de 220x75m de côté entouré par un fossé.

- **Ancienne ferme fortifiée de Bas Pré : FERR.HVC6.09**

Parcelles 106, 107

Plateforme carrée de 55 mètres de côté bordée par un fossé. Mur se prolongeant sur 45m.

- **Ancien bâtiment : FERR.HVC6.13 (fort)**

Ancien bâtiment rectangulaire de 10x20m.

Parcelle 29

### Enjeux moyen

- **Plateformes DCA (Guerre 14-18) : FERR.HVC6.o1**

Parcelles : 278, 279, 274, 275

Deux structures semblables, composées de levées de terre rectangulaires

- **Ferrier : FERR.HVC6.o2**

Parcelle 256

Amas de scories coulées de fer mesurant 10 mètres de diamètre.

- **Abreuvoir : FERR.HVC6.o4**

Parcelles 211, 236

Structure rectangulaire en creux de 15 x 5 mètres et appareillée en meulière située en bordure de l'ancien parc de Lamirault.

- **Ancienne léproserie : FERR.HVC6.o6**

Parcelles 142

Ancienne léproserie, il reste une grande mare.

- **Belle Assise : FERR.HVC6.12**

Parcelles 33, 34, 42, 43

Il reste un puits (P43), un étang rectangulaire (P33/34) et les vestiges d'un grand bassin de 300 m de long (P33/42). Restes d'un mur conservés sur son côté Est. Canalisation et passage souterrain à l'Ouest du bassin.

- **Ancien bâtiment : FERR.HVC6.14 (moyen)**

Petit bâtiment carré de 3m de côté.

Parcelle 22

### **Enjeux faible**

- **Bornes : FERR.HVC6.o8**

Parcelles 95, 96

Anciennes bornes de parcellaire

- **Bassin de rétention d'eau : FERR.HVC6.10 (faible)**

Parcelle 50

- **Lavoir Rû de la Hotte : FERR.HVC6.11**

Parcelle 40

Lavoir en bordure de parcelle

### **Zones de protection :**

Il s'agit des zones de protection permettant de préserver le paysage autour des monuments et sites concernés. L'AEV a pour mission de préserver les espaces dont elle a la gestion, le risque de dégradation du paysage est donc extrêmement faible. De plus, l'ensemble de la forêt doit être géré en irrégulier. La continuité du couvert forestier est donc assurée.

## **3. HVC retenues : mesures et suivi**

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien sont définies ainsi que la manière de suivre leur l'évolution.

Seul le périmètre de protection de captage des eaux rapproché sont considéré par la certification FSC® comme devant systématiquement faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation sur la forêt de Ferrières. Les autres valeurs retenues ont été fait à l'appréciation de l'agence des espaces verts.

Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.4).



### 3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (398,6 ha)

Les éléments retenus comme HVC types 1-3 sont :

#### **Habitats :**

- **Zone humide de « La Réserve » : FERR.HVC1-3\_01**

Parcelles : 5, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 292, 293, 294

Habitat : Fraxino excelsioris-Quercion roboris

Flore : Orme lisse, parcelles 18, 293, 294

Lentille d'eau bossue, parcelles 5

- **Mares forestières : FERR.HVC1-3\_02**

Parcelles : 26, 35, 236, 208

Habitat : Potamion pectinati, parcelles 26, 35, 236

Oenanthion aquaticae : parcelle 208

Magnocaricion elatae : parcelle 208

Flore : Utriculaire citrine, parcelle 35

#### **Flore :**

Les trois HVC suivantes se trouvent en bord de parcelle, la zone doit être délimitée annuellement lors du broyage pour éviter la destruction des espèces. La présence des espèces est avérée et la délimitation déjà effectuée.

- **Blechnum en épi : FERR.HVC1-3\_03**

Parcelle 97 en bordure de parcelle

- nécessitent une attention annuelle car les espèces se trouvent en bord de chemin et sont menacées par l'entretien / public.

- **Dryopteris ecailleux : FERR.HVC1-3\_04**

Parcelle 6 en bordure de parcelle

- nécessitent une attention annuelle car les espèces se trouvent en bord de chemin et sont menacées par l'entretien / public.

- **Utriculaire citrine : FERR.HVC1-3\_08**

Parcelle 35, 268, zone ouverte (lige RTE) en bordure de la parcelle 253

Les espèces suivants non pas été retrouvés lors des nouvelles études CIAE 2020 sur la flore et l'habitat : sachant que l'étude CBNBP de 2001 avait répertoriée très peu de pied, (1 en occurrence), leur disparition est dû au fait que les milieux où ils avaient été répertorié n'étaient pas propice à leur reproduction.

- **Fougère des montagnes : FERR.HVC1-3\_05**

Avait été répertoriée en Parcelle 244 en bordure de parcelle

- **Epipactis pourpre : FERR.HVC1-3\_06**

Parcelle 44

- une espèce forestière à enjeu fort, elle est suivie sur la parcelle 44. Cette dernière présente un milieu assez rare vis-à-vis de ses conditions géologiques (transition sable / argile marne).

- **Lentille d'eau bossue : FERR.HVC1-3\_07**

Avait été répertoriée en Parcelle 5

#### **Faune :**

##### Avifaune :

Comme vu précédemment, les espèces se concentrent dans 2 types d'habitats. Les milieux ouverts et les milieux forestiers. Les mesures pour favoriser ces espèces sont :

- Espèces forestières : maintien d'arbres morts sur pied et d'arbres habitat.
- Espèces de milieux ouverts : maintien de ces milieux.

Ces mesures font partie intégrante de la certification FSC® : les arbres morts et vivants-habitat doivent être maintenus (voir partie 4), les milieux associés également (considérés dans le réseau de conservation : voir partie 4). L'Agence des Espaces Verts, en tant que gestionnaire, n'a de plus pas les moyens techniques et financiers d'assurer le suivi de toutes les espèces concernées. Ces espèces ne demandant donc pas de mesure de gestion particulière et n'étant pas suivies, l'avifaune n'est pas retenue comme Haute Valeur de Conservation.

#### Entomofaune :

Concernant l'entomofaune, seules les espèces à enjeux fort ou très fort d'après l'étude su SPN ont été conservées. Il s'agit des deux espèces de lépidoptères que l'on retrouve dans la même parcelle :

- **Papillons : FERR.HVC1-3-09**

Parcelle 143

Cette HVC concerne les deux espèces :

- *Limnitis populi* (Grand sylvain ou Nymphale du peuplier)  
Menaces : disparition des trembles nécessaires à la ponte des papillons
- *Aporia crataegi* (Gazé ou Piéride de l'Aubépine)  
Menaces : disparition des aubépines nécessaires à la ponte des papillons

#### Herpétofaune :

De récentes prospections hors zone certifiée ont fait apparaître les 4 tritons (palmé, ponctué, crêté et alpestre). Il apparaît donc nécessaire de reprendre ces suivis dans le périmètre certifié en multipliant les zones inventoriées. Les mares à prospecter ainsi que le protocole de l'étude ne sera définitif qu'après les prospections 2018

La grenouille de Lessona n'est pas prise en compte car il est très difficile de la reconnaître au chant et son identification nécessite une vérification génétique.

Concernant les reptiles, les données étant anciennes, des plaques à reptiles ont été posées durant l'été 2017, mais le temps que celle-ci nous donnent des résultats probants, les emplacements définitifs, le protocole et les espèces à suivre ne seront pas approuvés.

Les deux HVC suivantes sont donc amenées à évoluer selon le protocole et le résultat des suivis :

- **Amphibiens : FERR.HVC1-3-10**

Parcelles : 11 mares dans les parcelles : 5, 27, 43, 81, 140, 166, 205, 217, 247, 252, 268

Mesure de gestion : Laisser du bois empilés à proximité des mares. Ils servent en effet d'abri aux amphibiens pendant l'hiver. Les interstices entre les bois doivent être suffisants pour permettre l'abri. (Il est inutile d'empiler de toutes petites branches)

- **Reptiles : FERR.HVC1-3-11**

Parcelles : 15 plaques dans parcelles : 6, 17, 27, 32, 45, 61, 85, 123, 139, 144 166, 180, 185, 217, 247

### **3.2. Type 4 : zones à rôles de protection**

Aucune HVC de type 4 n'a été retenue en forêt de ferrières

### **3.3. Type 5 : protection de la ressource en eau (32,9 ha)**

- **Périmètre de protection de captage d'eau : FERR-HVC5-01**

Le périmètre de protection rapproché est retenu comme HVC de type 5. La gestion pratiquée sur la forêt présente un risque très négligeable pour la qualité de la ressource en eau (pas d'intrants ni de coupe rase par exemple). Le périmètre de protection éloigné n'a donc pas été retenu. Les parcelles concernées sont les parcelles : 101, 102, 103, 120. Elles sont représentées en annexe.

Ce périmètre est clôturé.

### 3.4. Type 6 : valeurs culturelles (368,9 ha)

#### Vestiges archéologiques et structures :

Parmi les vestiges recensés, seuls ceux qui sont encore présents sur le terrain et ont un enjeu fort ont été retenus comme HVC. Néanmoins, une attention sera portée sur les autres vestiges lors des passages en coupes.

Pour assurer leur maintien, il faut faire attention lors du passage en coupe à ne pas les endommager : une distance de sécurité doit être respectée. Dans ce périmètre, les arbres de plus de 35cm de diamètre doivent être coupés : leurs racines pourraient endommager la structure.

Le suivi sera effectué à chaque tous les 5 : pour savoir si la valeur est bien retrouvée dans le même état, et vérifier que la mesure de gestion a bien été effectuée.

La carte en annexe localise les différents vestiges et structures.

- **Mare du Cormier : FERR.HVC6.03**

Parcelle 244

Ancien prieuré : plateforme circulaire de 80m de diamètre entourée d'un fossé.

- **Enceinte Château Renard : FERR.HVC6.05**

Parcelles 191,192

Enceinte de 90x50 m entourée d'un fossé, en partie détruits par un chemin d'exploitation.

- **La planchette : FERR.HVC6.07**

Parcelles 94, 116

Ancien manoir fortifié : grande enceinte rectangulaire de 220x75m de côté entouré par un fossé.

- **Ancienne ferme fortifiée de Bas Pré : FERR.HVC6.09**

Parcelles 106, 107

Plateforme carrée de 55 mètres de côté bordée par un fossé. Mur se prolongeant sur 45m.

- **Ancien bâtiment : FERR.HVC6.13 (fort)**

Ancien bâtiment rectangulaire de 10x20m.

Parcelle 29

#### Zones de protection :

- **Zone de protection des monuments classés : FERR-HVC6.15**

La zone de protection autour des monuments classés a cependant été retenue comme HVC car toutes les parcelles ne sont pas encore classées en traitement irrégulier à l'aménagement. Une attention au paysage doit donc être maintenue sur la zone.

Parcelles : 162, 164, 165, 166, 167, 168, 170, 171, 172, 173, 174, 185, 188, 291, 192, 297

### 3.5. Synthèse des HVC :

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
<b>HVC 1/3</b>								
<b>Habitat</b>								
FERR_HVC1-3-01 <b>Zone humide de la réserve</b>	5, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 292, 293, 294	120,53	Station stable, parcelles cloisonnées	Destruction du milieu lors du débardage	S'assurer de débarder en période sèche	Vérification de l'état des sols avant et après débardage	À chaque passage en coupe des parcelles	Clause présente Absence d'ornières
Orme lisse	18,292 ,293 ,294	36,26	Sujets présents	Abattages des sujets	Conservation des sujets et cerclage à la peinture en bleu avant martelage, localisation	Recensement des sujets et application de la clause arbres marqués en bleu	À chaque passage en coupe des parcelles	Tous les sujets sont conservés
FERR_HVC1-3-02 <b>Mares forestières</b>	26, 35, 208, 236	37,77	Milieu ouvert et en bon état de fonctionnement	Fermeture du milieu, rémanents dans la mare	Marquage des arbres à abattre avant martelage pour permettre le maintien de l'ouverture. Pas de rémanents dans les mares une fois l'exploitation réceptionnée	Visite des mares qui passent en coupe. Vérification après coupe qu'aucun rémanents n'est présent dans la mare	À chaque passage en coupe des parcelles	Visite et vérification effectuée
<b>Flore</b>								
FERR_HVC1-3-03 <b>Blechnum en épi</b>	97	13,44	Présence d'individus	Destruction des individus lors du broyage des accotements	Délimitation de la zone à conserver	Cartographie de la zone	Délimitation annuelle, cartographie de la zone tous les 5 ans	L'espèce se maintient : zone stable

FERR_HVC1-3.04 <b>Dryopteris écailleux</b>	6	11,51	Présence d'individus	Destruction des individus lors du broyage des accotements	Délimitation de la zone à conserver	Cartographie de la zone	Délimitation annuelle, cartographie de la zone tous les 5 ans	L'espèce se maintien : zone stable
FERR_HVC1-3.05 <b>Utrriculaire citrine</b>	35, 268, zone ouverte bordure de 253	11,63	Présence d'individus	Changement brutal des berges de la mare	Préservation de la mare en parcelle 35	Cartographie en parcelle 35	Cartographie tous les 5 ans	L'espèce se maintien : zone stable
<b>Faune</b>								
FERR_HVC1-3.06 <b>Papillons Grand Sylvain et Gazé</b>	143	5,65	Présence des espèces	Disparition due au manque des essences nécessaires à leur ponte	Consignes de martelage : conserver du tremble et de l'aubépine	Vérification de la transmission de la consigne Présence d'aubépines en sous-étage et de tremble	À chaque passage en coupe	Consigne transmise Maintien du tremble et d'aubépine
FERR_HVC_1-3.7 <b>Amphibiens</b>	11 mares dans parcelles : 5, 27, 43, 81, 140, 166, 205, 217, 247, 252, 268	106,66	Présence des espèces à confirmer par inventaire	Disparition des milieux indispensables à leur reproduction	Laisser des bois empilés à proximité des mares Inventaires amphibien	Nb d'espèces retrouvées lors des prospections	Annuelle suivant protocole choisi	Réalisation du suivi Maintien des espèces trouvées
FERR_HVC_1-3.8 <b>Reptiles</b>	15 plaques dans parcelles : 6, 17, 27, 32, 45, 61, 85, 123, 139, 144 166, 180, 185, 217, 247	153,01	Présence à confirmer, données manquantes	Disparition des espèces	Réalisation de suivis, Attention à ne pas endommager les plaques	Nb d'espèces retrouvées lors des prospections	Annuelle suivant protocole choisi	Réalisation du suivi Maintien des espèces trouvées
<b>HVC 5</b>								
FERR_HVC_5.01 <b>Périmètre de protection de captage d'eau</b>	101, 102, 103, 120	32,9	État boisé Périmètre clôturé	- Coupes rases - Création d'infrastructures	Interdiction des coupes rases, respect de la réglementation lors de la création d'infrastructures	Vérification du respect des mesures de gestion	Au passage en coupe d'une parcelle concernée	Respect des mesures de gestion

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 6								
FERR_HVC6.01 <b>Mare du Cormier</b>	244	7,94	Vestiges présents	Dégradation lors de l'exploitation	Proscrire les travaux mécanisés dans un périmètre de 10 mètres autour des structures. Couper les bois de diamètre > 35 cm présents sur ce périmètre. Mention clauses de vente.	-Attention porté lors du passage en coupe -Vérification de l'état du vestige	À chaque passage en coupe et vérification tous les 5 ans	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite
FERR_HVC6.02 <b>Enceinte Château Renard</b>	191,192	16,08	Vestiges présents	Dégradation lors de l'exploitation	Proscrire les travaux mécanisés dans un périmètre de 10 mètres autour des structures. Couper les bois de diamètre > 35 cm présents sur ce périmètre. Mention clauses de vente.	-Attention porté lors du passage en coupe -Vérification de l'état du vestige	À chaque passage en coupe et vérification tous les 5 ans	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite
FERR_HVC6.03 <b>La planchette</b>	94, 116	18,57	Vestiges présents	Dégradation lors de l'exploitation	Proscrire les travaux mécanisés dans un périmètre de 10 mètres autour des structures. Couper les bois de diamètre > 35 cm présents sur ce périmètre. Mention clauses de vente.	-Attention porté lors du passage en coupe -Vérification de l'état du vestige	À chaque passage en coupe et vérification tous les 5 ans	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite
FERR_HVC6.04 <b>Ancienne ferme de Bas Pré</b>	106, 107	27,83	Vestiges présents	Dégradation lors de l'exploitation	Proscrire les travaux mécanisés dans un périmètre de 10 mètres autour des structures. Couper les bois de diamètre > 35 cm présents sur ce périmètre. Mention clauses de vente.	-Attention porté lors du passage en coupe -Vérification de l'état du vestige	À chaque passage en coupe et vérification tous les 5 ans	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite
FERR_HVC6.5 <b>Ancien bâtiment</b>	29	20,41	Vestiges présents	Dégradation lors de l'exploitation	Proscrire les travaux mécanisés dans un périmètre de 10 mètres autour des structures. Couper les bois de diamètre > 35 cm présents sur ce périmètre. Mention clauses de vente.	-Attention porté lors du passage en coupe -Vérification de l'état du vestige	À chaque passage en coupe et vérification tous les 5 ans	Maintien de l'état de la HVC Clause inscrite



FERR_HVC6.6 <b>Zone de protection autour des monuments classés</b>	162, 164, 165, 166, 167, 168, 170, 171, 172, 173, 174, 185, 188, 291, 192, 297	110,74	Vestiges présents	Dégradation du paysage	Maintien du paysage : attention particulière lors des coupes en régulier et classement en irrégulier dans le prochain aménagement.	Respect de la mesure de gestion, pas de coupe rase Clause inscrite	À chaque passage en coupe	Maintien du paysage Clause inscrite
---	---	--------	----------------------	---------------------------	---	---	---------------------------------	--

## 4. Réseau de conservation, classement en forêt semi-naturelle et forêt cultivée et arbres vivants-habitats

### 4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

### 4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt de Ferrières et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

### 4.3. Réseau de conservation

#### *Présentation du réseau*

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	40,6
Îlot de vieillissement	40,8
Réserve Biologique Intégrale (RBI)	84
Milieus associés (zones ouvertes ou milieux rocheux)	36,3
Zone tampon des cours d'eau	36,3
Zone Humide « La réserve »	101,5
TOTAL	339 soit 12% de la surface certifiée

Les éléments faisant obligatoirement partie du réseau de conservation sur la forêt (Îlots de sénescence et de vieillissement, RBI, Milieus associés, tampon des cours d'eau) représentent 238 ha soit 8,3% de la surface certifiée. .

Cependant si on ajoute l'habitat patrimonial des parcelles 14,15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 293, 294 (La zone Humide « La réserve ») soit 101,5 ha cela porte le total des surfaces du réseau à 339ha soit 12% de la surface.

#### *Gestion des milieux ouverts*

La forêt de Ferrières présente très peu de milieux ouverts. Une gestion spécifique par broyage et pâturage est appliquée sous la ligne électrique RTE

### 4.1. Espèces invasives

Les espèces invasives présentes sur la forêt de Ferrières sont principalement le laurier cerise en lisière de forêt et le chêne rouge présent en peuplement homogène sur les zones cartographiées en Annexe. Le Laurier n'est pas cartographié en Annexe, il est présent en lisière et ne s'étend pas à l'intérieur du



peuplement. Les peuplements de chêne rouge seront mené jusqu'à leur terme mais tous les chênes rouges en âge de fructifier se trouvant dans des peuplements indigènes seront systématiques éliminés. Le robinier, le solidage ainsi que la renouée sont peu présents sur la forêt.